



**Déclaration liminaire Formation Spécialisée Santé
Sécurité et Conditions de travail
du 12 octobre 2023**

Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail de l'Académie de Limoges,

La première réunion de la formation spécialisée de l'année est l'occasion de la présentation d'un certain nombre de bilans dont le rapport d'activités de M. l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail. Certains indicateurs comme celui de la qualité de l'air intérieur ont retenu notre attention. En effet, alors que l'épidémie de Covid connaît une recrudescence, nous ne pouvons que regretter le manque d'ambition de l'État et de certaines collectivités territoriales en la matière. Contrairement à la promesse faite par Emmanuel Macron en avril 2022 de lancer « *immédiatement un effort massif de purification de l'air dans nos écoles* » et dans tous les bâtiments publics, rien n'a été entrepris pour réduire la concentration d'aérosols infectieux dans les lieux clos. On pourrait penser la chose anodine mais souvenons-nous des conséquences de la propagation des agents pathogènes sur la scolarité des élèves en termes d'absences des élèves eux-mêmes, de leurs enseignantes et enseignants et d'impact sur la société tout entière quand les parents doivent garder leurs enfants ou sont malades à leur tour.

En portant les enjeux de santé au cœur de la société, les précédentes crises du Covid ont mis en lumière l'absence d'une véritable médecine du travail dans l'Éducation Nationale et dans la Fonction Publique. Si la FSU prend acte positivement du partenariat conclu avec l'Association Interprofessionnelle en Santé au Travail (AIST) pour l'instauration de visites médicales en direction des personnels exposés à des risques particuliers, elle ne peut que regretter que l'immense majorité des personnels de notre académie en soient exclus. Sans une accélération sensible du rythme actuel des visites médicales, la totalité des agents et agentes de l'Éducation nationale de l'académie de Limoges peut espérer avoir bénéficié d'une visite médicale d'ici... 300 ans ! Nous ne savons si nous aurons la patience d'attendre. Pour nous, ces visites sont un premier pas mais qui doit être le début d'une politique de santé bien plus ambitieuse : nous continuons en effet à porter l'exigence d'une véritable médecine de prévention, dotée de moyens humains et financiers à la hauteur des besoins.

Dans notre propos liminaire de la séance du 15 juin, nous évoquions les dernières attaques ministérielles, qu'elles prennent la forme de réformes et changements imposés à la hâte au mépris de l'avis des personnels ou celle d'une nouvelle augmentation de la charge de travail au moyen d'un Pacte maquillé en revalorisation. Ces décisions unilatérales dégradent significativement nos conditions de travail, sont génératrices de risques psycho-sociaux (RPS) dans des proportions massives... et sont une des causes de la crise de recrutement sans précédent que connaissent nos professions. La rentrée n'a pour autant pas épargné les collègues de nouvelles dégradations avec l'invention – fait unique dans le salariat ! – de la formation 100 % en dehors de temps de service, y compris pendant les vacances... Cette mesure révèle à la fois l'insuffisance des recrutements et l'incapacité du Pacte à y remédier. Nous souhaitons rappeler encore une fois les chiffres du ministère lui-même : la moitié des

enseignantes et enseignants travaillent plus de 43 heures hebdomadaires et plus de 34 jours sur les vacances. Les premières victimes de cette décision seront encore une fois les femmes ! Sauf à accroître leur charge mentale et leur charge de travail et par là même produire une explosion des RPS, ces dernières seront très probablement amenées à renoncer à la formation continue. Les conséquences seront cruelles tant du point de vue des conditions de travail que de celui de la carrière et des rémunérations. Comment notre ministère peut-il contrevenir à ce point aux recommandations du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qu'il a lui-même porté ? Cette contradiction interroge sur la réelle volonté du ministère de rompre avec les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes.

Concernant la lutte contre les violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes (VDHA), nous soulignons la volonté de travail collectif de l'Académie pour la prise en compte de l'arrêté du 31 juillet 2023 relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de VDHA. Nous attendons maintenant que les évolutions du dispositif Stop Discri soient efficaces le plus rapidement possible. Cela passe aussi par une formation urgente de tous les personnels prioritaires, et non une simple sensibilisation. Nous réitérons en outre notre demande déjà formulée lors de la dernière séance de la Formation spécialisée, d'un dispositif en lien avec l'Observatoire de lutte contre les LGBTQIA+phobies.

Nous souhaiterions, Madame la Rectrice, porter à votre connaissance un dernier élément à l'ouverture de cette Formation spécialisée. Une visite ayant pour thématique l'organisation, le pilotage et la communication au sein des établissements est en cours. Il ne nous appartient pas de tirer des conclusions avant que nous n'en ayons écrit conjointement le rapport. Néanmoins, le constat semble partagé aussi bien par les représentantes et représentants des personnels que celles de l'administration, qu'il est plus que nécessaire de progresser dans la prise en compte par l'employeur des signaux faibles de crises au sein de collectifs de travail. De notre point de vue, des améliorations sont possibles et plus que souhaitables dans la prévention ou au moins le délai de résolution de ces crises. Il en va de la santé des collègues.

Madame la Rectrice, nous comptons sur vous pour nous entendre, mais aussi pour nous écouter.